

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 09 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence de monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,	Monsieur Marc Côté-Sauvé, absent
Monsieur Léo-Paul Côté,	Madame Céleste Simard,
Monsieur Martin Blanchette,	Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### 2024-09-132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

#### 2024-09-133 ADOPTION DES ITEMS AJOUTÉS

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés :

Voirie

Fauchage du fossé du terrain appartenant à la municipalité de Lemieux

ADOPTÉE

#### 2024-09-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### 2024-09-135 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste CO.08.2024 pour valoir comme ci-au long reproduite et formant un total de 67 171.88 \$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

#### RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : juillet 2024 Valeurs déclarées : 58 500.00\$

#### 2024-09-136 ADOPTION DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport des permis de construction tel que présenté.

ADOPTÉE

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

#### 2024-09-137 DIRECTIVE SUR LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU l'obligation des municipalités à rédiger une directive sur la langue française et à l'acheminer au ministère de la Langue française le 1er décembre 2024;

ATTENDU que les employés de la municipalité de Lemieux n'utilisent pas d'autres langues que le français dans l'exercice de leurs tâches;

ATTENDU que la municipalité de Lemieux n'entend pas se prévaloir d'exceptions concernant l'utilisation d'autres langues que le français;

Sur proposition de madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil achemine une directive vierge au ministère de la Langue française;

QUE cette directive soit affichée sur le site Internet de la Municipalité.  
ADOPTÉE

Virage numérique – Mi-Consultant  
Entreprise spécialisée dans l'optimisation des processus administrative et la gestion électronique des documents.

Nos solutions visent à répondre à vos besoins spécifiques:

- Réduction du nombre de papiers en circulation
- Diminution des courriels internes
- Obtention d'une vision claire et globale de votre administration
- Élimination du temps de recherche et de la perte de documents importants
- Renforcement de la sécurité des données et gestion des accès en fonction des rôles
- Formation à l'utilisation optimale des outils Office 365

À la suite des informations reçues le conseil a statué de rendre une décision ultérieurement.

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Céleste Simard, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement établissant RÈGLEMENT # 2024-06 modifiant le règlement #2023-04 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de Lemieux.

Résolution visant à modifier l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale.

Les membres du conseil ont décider de ne pas donner suite concernant la résolution d'appui du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale.

2024-09-138 ADMQ- COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE CENTRE-DU-QUÉBEC 2024

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inscription de madame Caroline Simoneau directrice-générale pour participer au colloque annuel de zone qui aura lieu au Complexe 55 à Bécancour le 17 octobre 2024 au montant de 143.72\$ taxes incluses ainsi que de défrayer ses frais de kilométrage.

ADOPTÉE

URBANISME : Rien à signaler.

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT :

2024-09-139 OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉCHANTILLONNAGE D'EAUX USÉES.

La proposition de NORDIKEAU comprend :

Uniquement l'échantillonnage au coût de 500.00\$ /mois.

Début du mandat : 16 mois (septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025)

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de NORDIKEAU pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées au montant de 500.00\$/mois.

ADOPTÉE

VOIRIE:

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Céleste Simard, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement établissant RÈGLEMENT # 2024-05 modifiant le règlement #2022-08 relatif à l'interdiction de laisser des objets dans l'emprise des routes rurales de la municipalité de Lemieux.

Réparation de fissures Rang Petit-Montréal

Ces travaux sont reportés au printemps 2025.

2024-09-139 NETTOYAGE DU FOSSÉ DU CHEMIN RANG DE L'ÉGLISE NORD FACE À LA TERRE DE LA FERME BEAUVAIR INC.

Soumissionnaires	Équipement	Nbre hres travaux	Tarif horaire	Total
Excavation Denis Demers	H -135	5	135.00\$	675.00\$
Excavation MMKC	14.5 T	4	165.00\$	660.00\$

Sur proposition de monsieur Mathieu Belisle-Dorion, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de nettoyage du fossé de chemin au Rang de l'Église Nord d'une longueur approximative de 900 pieds à Excavation MMKC au montant de 660.00\$ taxes non-incluses.

ADOPTÉE

2024-09-140 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

**Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire** aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

**Attendu que** 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

**Attendu que** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

**Attendu qu'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

**Attendu que** le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

ADOPTÉE

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2024-09-141 UTILISATION D'OUTILS ET OU ÉQUIPEMENTS PERSONNELS DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS.

Lors de la réalisation de ses travaux en date du 15 mai 2024, le responsable des travaux publics à utiliser son propre équipement soit son tracteur ainsi que son diesel pour effectuer un travail de nivellement d'une durée de 4h50.

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents de défrayer les coûts suivants : le tracteur 50.00\$ et les frais de carburant 20.00\$ pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

FAUCHAGE DE FOSSÉ : TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Cet item sera ajouté au contrat annuel de fauchage des bords et levées des chemins municipaux.

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES

Il n'y a pas eu de réunion ce mois-ci

RÉGIE DES DÉCHETS : Rien à signaler.

INCENDIE :

2024-09-143 INCIDENT D'HUILE HYDRAULIQUE DANS LE STATIONNEMENT DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QU'UN renversement d'huile hydraulique causé par une machinerie agricole a été fait en juin 2024 dans le stationnement de la caserne et que le propriétaire a été avisé;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Lemieux a demandé des soumissions pour la décontamination du stationnement de la caserne;

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Fissures Sévigny pour la décontamination, un traitement du bitume et l'application d'un scellant à la grandeur de la cour au montant de 3500.00 \$ taxe non- incluses et que la facture sera acheminée au propriétaire responsable de l'incident.

ADOPTÉE

LOISIRS : Rien à signaler.

BIBLIOTHÈQUE : Rien à signaler.

COURS D'EAU : Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Avec assistance aucune question fut posée.

CORRESPONDANCE :

Formule de partage du point de TVQ volet 2

Le ministre a entendu notre requête concernant la formule de partage du point de TVQ pour les municipalités du Québec soit d'un pourcentage différent à chaque année.

- 2025 : 2,5 %;
- 2026 : 4,5 %;
- 2027 : 6,5 %;
- 2028 : 8 %;
- 2029 : 9 %;
- 2030 et les années suivantes : 10 %.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2024 pour les dépenses autorisées durant cette session.

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-09-144 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21h24.

ADOPTÉE

Je, Jean-Louis Belisle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Jean-Louis Belisle, maire

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

---